

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE DU 8 JUIN 2021

Date convocation : 3 juin 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le huit juin deux mille vingt et un à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Claude DUPRONT.

Compte tenu de l'État d'urgence sanitaire, la séance s'est tenue à huis clos.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 11
- Nombre de membres en activité : 11
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Étaient présents : MM. Claude DUPRONT, Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Jean-Pierre BARON, Sébastien CARRARA et Guy DUFOSSÉ et MMES. Pascale BONHOMME, Muriel DOUBET et Catherine TAVARES

Absent excusé : M. Rachid KALAI qui a donné pouvoir à M. Claude DUPRONT

Absent : M. Marcel HECQUET

Madame Catherine TAVARES est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait signer le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2021.

1- CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire explique qu'actuellement, il y a une convention avec la commune de Janville qui prévoit la mise à disposition du secrétaire pour la commune de Bienville. Cet accord a permis à la commune de réaliser le travail de secrétariat quand la mairie s'est retrouvée sans secrétaire. Aujourd'hui la commune a trouvé une secrétaire de mairie.

La convention se termine en août 2021. Il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint Administratif, correspondant au travail de secrétaire de mairie, à plein temps pour permettre le bon fonctionnement de la commune et la reprise du travail par la secrétaire de Bienville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 9 voix,
DÉCIDE de créer un poste d'Adjoint Administratif à 35h hebdomadaire à partir du 1^{er} septembre 2021.

À dix-neuf heures vingt-cinq minutes, monsieur Sébastien CARRARA est arrivé.

2- DÉTERMINATION DU PRIX DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ADAPTÉE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le prix d'un repas de la restauration scolaire dans le cadre de l'accueil d'un enfant ayant un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) concernant des allergies alimentaires.

L'enfant ne pouvant pas recevoir un repas proposé par le prestataire de la commune, les parents devront préparer le panier repas de leur enfant, ce qui permettra à l'enfant de déjeuner avec ses camarades.

Il est nécessaire de déterminer un prix adapté pour l'accueil et l'encadrement par les agents communaux de l'enfant pendant le repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 10 voix,
DÉCIDE de proposer un repas adapté pour la restauration scolaire au prix de 3 euros.

3- INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de la famille de Madame LUISIN, décédée au mois d'avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et quinze minutes.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Claude DUPRONT

